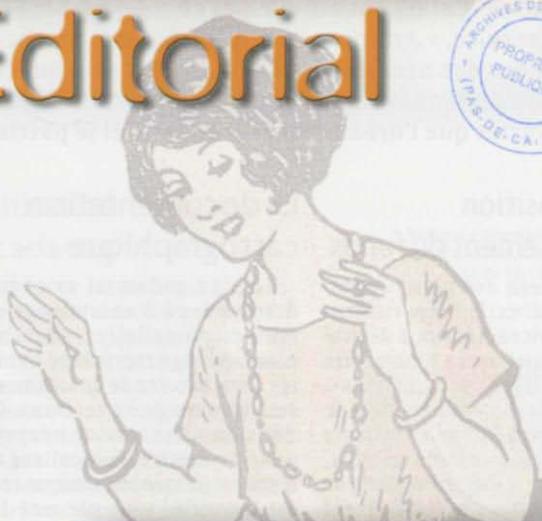


Histoire & Mémoire

Éditorial



Le cadastre fait partie de ces documents administratifs qui plongent leur racine dans l'univers institutionnel de l'Ancien Régime et qui, modélisés par les périodes révolutionnaire et impériale, ont su, depuis deux siècles, étonnamment entrer en adéquation avec les besoins de la vie sociale. Ils en tirent leur force et leur pérennité. Qui ne connaît les matrices et les plans cadastraux ? Qui ne les a consultés au moins une fois, en mairie ? Il suffit d'entendre les questions posées par les lecteurs des archives et de constater combien il est toujours révérent – en partie à tort – comme le livre d'or de la propriété foncière, pour finir de se persuader que le cadastre, dont la documentation cartographique est ici présentée, est un véritable lieu de mémoire. Sa consultation, tout à la fois par les amateurs, les historiens professionnels et les usagers mus par des nécessités administratives, offre un vivant exemple de la diversité de la fréquentation de nos archives départementales, à laquelle nous sommes attachés et qu'il faut en permanence préserver et développer.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que tout le programme sur la reconstruction du Pas-de-Calais après la première guerre mondiale a été conduit. Il trouve aujourd'hui son aboutissement avec la publication des actes du colloque organisé en partenariat avec l'université d'Artois en novembre 2000. Après avoir offert à l'admiration assidue d'un nombreux public une exposition riche de plus de 400 documents et trois concerts, le Conseil général est heureux et fier de livrer à l'attention de la recherche universitaire comme du public le plus large ce point d'orgue, paré de toutes les garanties scientifiques.

Roland HUGUET
Président du Conseil général



(Arch. dép. du Pas-de-Calais, bibl., B 484).





Plan cadastral par masses de cultures d'Amettes, détail du cartel, 15 pluviôse an XII (CPL 248 C)

Les plans cadastraux

De 1995 à 2001, quelque 22 600 plans cadastraux conservés aux archives du Pas-de-Calais ont été classés et indexés dans la base de données du service, « Ariane ». Ce fonds fréquemment consulté par les particuliers pour des nécessités administratives ou judiciaires, est aussi une source documentaire précieuse pour les chercheurs dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, l'économie et le patrimoine.



Minute de la réfection de la section AC de Vimy, 1971 (3 P 861⁷⁰)



Tableau d'assemblage de l'ancien cadastre de Barly, 1812 (3 P 84⁷)

L'histoire du cadastre

Le cadastre parcellaire de la France trouve son origine dans la loi de finances du 15 septembre 1807, qui fut prise après une expérience peu satisfaisante de « cadastre général par masses de cultures », menée de 1802 à 1808. Le décret signé le 27 janvier 1808 marqua le début des opérations qui ne s'achevèrent qu'en 1850 pour ce qui est de la France continentale. Dans le Pas-de-Calais, les travaux furent entrepris en 1808 – et non en 1811 comme on le trouve généralement indiqué – et terminés en 1844.

Mais ce cadastre appelé « ancien cadastre » ou encore « cadastre napoléonien » avait un défaut, son immuabilité. Rapidement la nécessité se fit sentir de tenir les plans à jour des modifications incessantes du groupement et de la configuration des parcelles. C'est la loi du 16 avril 1930 qui, en prescrivant une révision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés bâties, posa le principe d'une rénovation générale de l'ancien cadastre et de la conservation annuelle des plans rénovés. Celle-ci se fit selon deux modes : soit par simple mise à jour de l'ancien cadastre – on parle alors de « révision » –, soit par un arpentage entièrement nouveau – on parle alors de « réfection ».



La composition et le classement du fonds

Le versement des plans cadastraux par la direction départementale des services fiscaux a débuté pour l'essentiel après l'ouverture du nouveau dépôt des archives à Dainville. Les rapports annuels de l'archiviste font état de « plusieurs milliers de plans » entrés en 1974, 1977 et 1980 ; il s'agit alors non de minutes mais de tirages souvent incomplets des rénovations et des mises à jour. En 1992, une étape importante est franchie avec le rapatriement de tous les plans de l'ancien cadastre conservés dans les centres des impôts fonciers, fournissant ainsi une collection complète couvrant la quasi-totalité du département. Par ailleurs, deux centres ont versé les minutes des rénovations : celui d'Arras, en 1988, et celui de Montreuil, en mai 2000.

Le classement a consisté à fonder en un ensemble unique les différents versements, à l'exception de celui de Montreuil arrivé plus tardivement et coté en 2183 W. Les documents sont regroupés par communes et classés chronologiquement. La cote est constituée de la référence de la sous-série : 3 P, suivie du code INSEE de la commune et d'un numéro d'ordre. Chaque pièce a fait l'objet d'une analyse. Un répertoire manuscrit donne pour chaque commune un aperçu de l'ensemble des plans disponibles.

La documentation cartographique

Le plan cadastral se compose d'un tableau d'assemblage et de feuilles parcellaires. Le tableau d'assemblage représente l'ensemble du territoire de la commune et son découpage en sections. Cette division a été rendue nécessaire pour permettre de localiser aisément un immeuble. Chaque section est identifiée soit par une lettre majuscule (A, B, C ...), soit par un couple de lettres majuscules (AB, AC, AD ...). Les feuilles parcellaires, qui sont parfois multiples pour une seule section – on parle alors de « première feuille », « deuxième feuille » ... –, restituent tous les détails du morcellement et donnent l'emprise des bâtiments. L'échelle varie selon la densité des propriétés du 1/500 au 1/5000. Chaque parcelle reçoit un numéro d'ordre et se trouve désignée par la lettre de la section à laquelle elle appartient et le numéro.

Le plan ancien et le plan rénové ne sont pas les seules catégories de documents cartographiques produits par les services du cadastre. On citera les plans issus du remembrement rural, aisément identifiables par la lettre Z placée en tête de la référence alphabétique de la section (ZA, ZB, ZC ...), et le « plan cadastral normalisé ». Créé pour répondre à des besoins liés notamment à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, ce dernier se distingue du cadastre traditionnel par son format plus pratique (50 x 70 cm) et son échelle uniforme (1/2000). Il est réservé aux zones urbaines.

L'utilisation du cadastre

Le cadastre est perçu par les particuliers comme investi d'une autorité incontestable, alors que les spécialistes du droit et de la topographie le considèrent avec beaucoup de circonspection. Il convient de souligner que les données cadastrales n'ont pas de valeur juridique probante, leur fonction étant de servir à établir l'assiette de l'impôt foncier et d'identifier le contribuable. La mention de propriété constitue une présomption mais ne peut prévaloir sur la possession du titre de propriété. Les limites de propriété et leur contenance, qui présentent souvent des discordances avec la réalité, n'ont qu'une valeur indicative. Ces questions sont très largement développées dans l'ouvrage d'André Maurin, *Le cadastre en France*, Paris, 1992, p. 273 et suiv., auquel cette notice doit beaucoup.

La documentation cadastrale est une source précieuse pour les historiens et les géographes. Elle est une banque d'informations pour l'étude de l'occupation des sols, des voies de communication et du développement urbain. Elle permet aussi de mesurer le mouvement du lit des cours d'eau et l'évolution du rivage marin. Elle est essentielle pour les travaux portant sur la propriété foncière et très utile pour la connaissance du patrimoine monumental. Enfin, par l'indication des lieux-dits, elle intéresse l'archéologie, l'ethnographie et la dialectologie.

P. Wintrebert



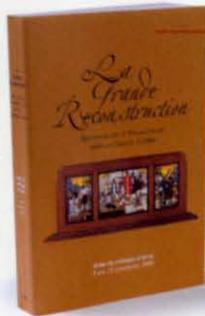
Plan révisé de la section B d'Haplincourt, détail, 1940 (3 P 410⁷⁰). Un tirage de l'ancien cadastre a servi de support à la révision effectuée à l'encre rouge.



Ancien cadastre de Camblain-Châtelain, section A, première feuille, 1812. Détail du centre de la commune donnant le seul plan que l'on ait du château fort bâti au XV^e siècle, démolé partiellement en 1824 et rasé en 1967 (3 P 197⁷⁰)

LA GRANDE RECONSTRUCTION

Le samedi 21 décembre 2002 a eu lieu aux archives départementales, centre Mahaut-d'Artois, la présentation des actes du colloque *La Grande Reconstruction*. Avec l'édition de la trentaine de communications prononcées à l'occasion du colloque organisé par les archives départementales et l'université d'Artois en novembre 2000, s'achève l'action de recherche et de valorisation lancée en 1996 sur la reconstruction du département après la première guerre mondiale.



Chacun connaît l'ampleur des destructions infligées au Pas-de-Calais par la guerre de 1914-1918 : 279 communes dévastées, 102 490 immeubles détruits, 152 887 hectares de terre agricole bouleversés, 527 000 habitants sinistrés. On ignore souvent, en revanche, sinon l'ampleur de l'effort de reconstruction, du moins la manière exacte dont il fut conduit : quelles procédures pour quelles indemnités ? Quels leaders locaux ? Quels architectes pour quels styles ? Avec quelle main-d'œuvre ? Que furent les scandales de la reconstruction, dont on parle encore si souvent ?

Pour répondre à ces questions, le conseil général du Pas-de-Calais (archives départementales) et l'université d'Artois ont organisé en novembre 2000 une exposition, des concerts et un colloque. Le catalogue de l'exposition et le programme commenté des concerts sont disponibles depuis cette date et peuvent encore être acquis en librairie ou auprès des archives départementales. Les textes des communications prononcées lors du colloque sont désormais réunis

dans un volume d'actes intitulé *La Grande Reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre. Actes du colloque d'Arras, 8 au 10 novembre 2000*.

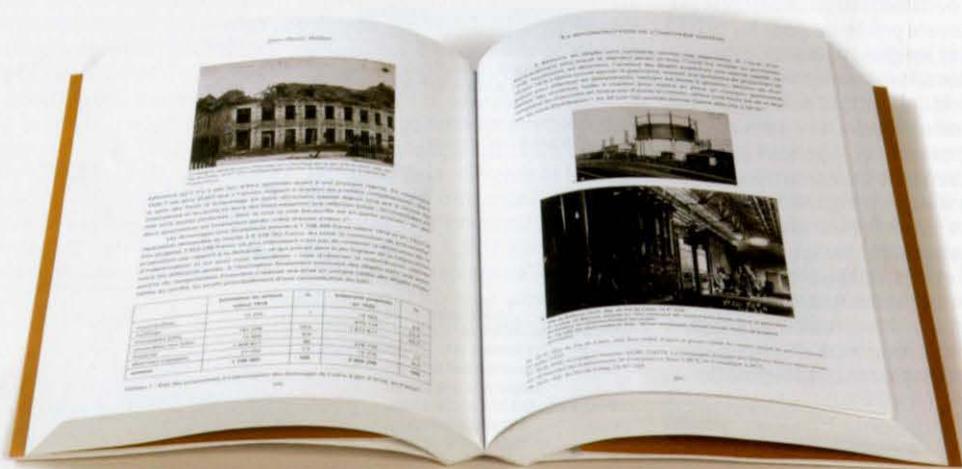
Cet ouvrage de 480 pages, largement illustré en couleur et en noir et blanc, est une véritable somme qui n'ignore aucun des aspects de l'histoire du département pendant cette période : vie administrative et politique, activités agricoles et industrielles, architecture et histoire de l'art, mouvement des idées et vie culturelle. Au fil des pages, le lecteur apprend que les effectifs de la préfecture passèrent en 1919 de 60 à 200, que les sinistrés eurent à s'adresser à plusieurs dizaines de services de toute sorte, que des ouvriers chinois furent employés aux travaux de déblaiement, qu'Arras fut adoptée par Marseille et Newcastle, qu'il fallut pomper plus de 30 millions de m³ d'eau dans les puits de la Compagnie des mines de Lens, que les châteaux ne furent pas ou peu reconstruits, et que, finalement, on fêta dans plusieurs villes l'achèvement de la

reconstruction. On découvre aussi que de nouvelles lignes électriques furent plantées, qu'un entrepreneur arrageois, Peulabeuf, fit fortune grâce au béton armé, que les rues de Lens furent redressées et élargies, que les sinistrés se regroupèrent en coopératives, que l'agriculture se mécanisa ou que l'on fit largement appel à l'immigration étrangère.

Assurément, les dix ans qui suivirent l'armistice furent pleins de vie, d'initiatives, de labeur, de créativité. Ils fixèrent en grande partie l'image du Pas-de-Calais contemporain.

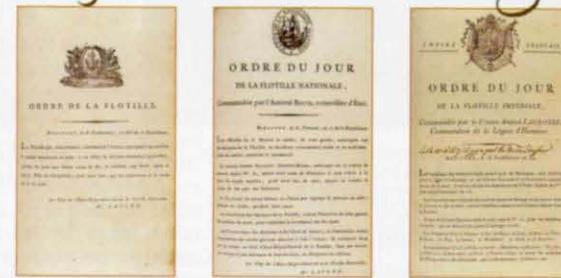
La Grande Reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre. Actes du colloque d'Arras, 8 au 10 novembre 2000, réunis, présentés et publiés par Éric Bussièrre, Patrice Marcilloux, Denis Varaschin, 480 p.

Œuvre disponible en librairie au prix 25 € ou à commander aux archives départementales du Pas-de-Calais (1, rue du 19 Mars 1962, 62000 Dainville ; 3 € de frais de port pour le premier ouvrage, 1 € par ouvrage supplémentaire).



Les archives départementales du Pas-de-Calais, par un achat chez un libraire parisien, viennent d'enrichir leur bibliothèque historique de deux précieux volumes intéressants l'épisode fameux de la concentration par Bonaparte d'une flottille considérable à Boulogne-sur-Mer à partir de 1801. Il s'agit d'un recueil d'ordres du jour de la flottille, coté C 3089.

Les ordres du jour de la flottille de Boulogne



Contexte

Dès 1801, Bonaparte, alors Premier Consul de la République, reprend à son compte le vieux plan de débarquement d'une armée d'invasion en Angleterre, déjà médité lors de son inspection des côtes entre Boulogne-sur-Mer et Ostende en février 1798. Dans ce dessein, il entame les préparatifs en créant, à l'initiative de Forfait, son ministre de la Marine, une flottille, concentrée à Boulogne et dans les ports voisins. L'amiral Latouche-Tréville en reçoit le commandement en mars 1801 ; le 15 août 1801, il repousse le raid de Nelson destiné à anéantir la flottille. Néanmoins, en concluant la paix à Amiens le 27 mai 1802, Bonaparte met un terme à dix années de guerre continue avec l'Angleterre. Mais le répit est de courte durée. La rupture de la paix le 18 mars 1803 redonne toute sa valeur au projet un moment suspendu. Dans le courant de l'été 1803 est mise sur le pied de guerre, le long du littoral de la Manche et de la Mer du Nord, de la Bretagne aux Pays-Bas, une armée dont le gros des troupes forme le célèbre camp de Boulogne. Des chantiers navals, à travers toute la France et jusqu'en Hollande, s'emploient à pourvoir la flottille en bateaux plats, tandis que les ports de Boulogne, Wimereux, Ambleteuse sont aménagés et agrandis. Au plus fort de ce formidable concours de troupes et d'embarcations, on dénombre quelque 1 800 bâtiments servis par 16 000 marins, chargés du passage de près de 200 000 hommes. À la tête de la flottille, l'amiral Bruix remplace le 13 juillet 1803 Latouche-Tréville, nommé commandant de l'escadre de Toulon. À Bruix, décédé le 18 mars 1805, succède alors son cousin germain le contre-amiral Lacrosse.

L'offensive de la troisième coalition en août 1805 ne permet pas à l'empereur de mettre à exécution son redoutable projet. Par une subite volte-face, il conduit la Grande Armée à la victoire d'Austerlitz sur les Russes et les Autrichiens le 2 décembre 1805. Il ne subsiste plus dès lors autour de Boulogne qu'un faible effectif. La flottille est progressivement désarmée, mais la ligne d'emboisement maintenue.

Les documents

Le recueil chronologique nouvellement acquis réunit des sources de premier ordre : 575 ordres du jour de la flottille, du 20 thermidor an XI (8 août 1803) au 3 décembre 1808. La collection, en bon état, compte apparemment peu voire pas de lacunes. Elle se présente sous la forme de deux volumes en petit in-folio sous une reliure moderne en demi-chagrin, sur le dos de laquelle sont collées les pièces de titre de la reliure d'origine. En effet, la constitution du recueil est contemporaine, peu ou prou, de son contenu. Les ordres du jour – datés de Boulogne, signés pour certains de l'amiral Bruix ou de son successeur Lacrosse, presque tous par le chef de l'état-major général de la flottille, Lafond – sont imprimés sur un papier orné de différentes vignettes, puis, à dater du 6 prairial an XIII (26 mai 1805), frappé de l'aigle impériale. Ils sortaient probablement des presses de l'imprimerie de la Marine, rue des Minimes à Boulogne-sur-Mer. Seuls 14 ordres du jour sont manuscrits. Le tome premier s'étend du 20 thermidor an XI (8 août 1803) au 5^e jour complémentaire an XII (22 septembre 1804) ; il compte de nombreuses vignettes des armées de la République et de la « Marine de la République française ». La Flottille, appelée nationale jusqu'au 4 prairial an XII (24 mai 1804), y est baptisée impériale à partir de cette date. Le tome second couvre la période du 1^{er} vendémiaire an XIII (23 septembre 1804) au 3 décembre 1808. Ces exemplaires ne sont pas uniques, mais très rares.

Intérêt

Les deux volumes fournissent d'enseignements sur l'activité quotidienne de la flottille et la vie de ses marins. On y trouve de multiples précisions sur la composition des équipages, les mouvements des navires, les exercices, les naufrages, les sauvetages, maintes mesures nominatives telles que promotions, distinctions, gratifications, des listes

de déserteurs, etc. Les sanctions disciplinaires ou condamnations sont nombreuses, comme celles prononcées par le conseil de guerre spécial de la flottille impériale à l'encontre d'Alexandre, ouvrier-conscrit, consistant en cinq années de travaux forcés et 1 500 francs d'amende pour désertion à l'intérieur. Il se rencontre beaucoup d'instructions et règlements, tels que le règlement particulier pour la pêche, l'instruction sur le tir des obus à canon. Il y a aussi d'intéressants récits d'engagements contre les Britanniques, comme cette relation de l'issue victorieuse de l'abordage nocturne d'un bâtiment corsaire français par une trentaine d'Anglais embarqués sur un bateau pêcheur de Dieppe qu'ils avaient capturé dans cette intention. Nombre de traits de bravoure y sont publiés ; ainsi du rapport de cet officier sur le dévouement de plusieurs marins du Portel ayant bravé avec succès, au péril de leur vie, les flots déchaînés par la tourmente afin de porter des vivres aux canonniers auxiliaires de garde au fort maritime de l'Heurt, privés de ravitaillement du fait des intempéries. On rencontre également des comptes rendus de visite de Bonaparte. On se plaît à reconnaître des figures locales, tel le corsaire Fournentin de Boulogne.

Dans ces deux volumes, c'est un matériau de premier choix qui s'offre à l'étude historique d'un microcosme, qu'elle porte sur les conditions de vie des équipages, des artilleurs, de la garnison d'infanterie, sur le personnel et l'activité du port militaire, des chantiers, de l'arsenal, des batteries côtières, sur la discipline, l'art et les techniques nautiques, la guerre et l'armement navals, les événements militaires locaux ou encore le riche vocabulaire maritime.

